

VACCINATION COVID

Comite des Parties prenantes - comité opérationnel des Bouches du Rhône

4 Mai 2021



Elargissement de la cible vaccinale

- Depuis le 27 mars 2021:
 - ✓ Aux personnes âgées de 70 ans et plus sans comorbidités
 - ✓ Aux femmes enceintes, avec ou sans comorbidités
- Depuis le 11 avril :

Aux personnes de 55 à 69 ans avec ou sans comorbidités et/ou d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid 19 par l'Astrazeneca (par la médecine de ville)
- Depuis le 16 avril pour les 60 ans et plus avec ou sans comorbidités et/ou d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid 19
- Depuis le 1^{er} mai : toutes les personnes de plus de 18 ans souffrant d'une ou plusieurs comorbidités



Les publics à venir

- **la campagne de vaccination dans les établissements d'hébergement non médicalisés pour personnes adultes handicapées (foyer de vie, foyer d'hébergement) va être ouverte en concertation étroite avec les services des conseils départementaux.** Cette nouvelle phase de la vaccination est organisée au bénéfice des **résidents et des professionnels de ces établissements, volontaires et non encore vaccinés**. Lorsque la séance de vaccination est assurée dans l'établissement médico-social, elle peut aussi concerner toutes les personnes handicapées accompagnées par l'établissement éligibles à la vaccination (personnes accompagnées en accueil de jour notamment).

Cette vaccination sera réalisée selon trois modalités :

- En centres de vaccination ;
- En équipes mobiles ;
- L'organisation par mutualisation entre ESMS ou avec un Etablissement de Santé (ES) voisins et gérés par un même organisme gestionnaire.

- A partir de la mi-juin pour les 18 à 49 ans inclus
- Ouverture de la vaccination aux assesseurs pour les élections des 20 et 27 juin (assesseurs / scrutateurs)

Stratégie vaccinale : données



Données au 2 mai 2021

Lieu	TOTAL	1 ^{ère} injection	2 ^{ème} injection
Centre de vaccination	503 986	335 502	168 484
Etablissement sanitaire	60 105	39 387	20 718
EHPAD	48 790	28 191	20 599
Cabinet ou dans structure d'exercice , pharmacies	78 882	73 360	5522
ESMS autres	13 423	8 537	4 886
Autres	7039	5767	1272
USLD	600	340	260
Résidence autonomie	3 064	1 575	1 489
Résidence service	1 333	769	564
MAS - FAM	3 956	2 333	1 623
Au domicile du patient	992	897	95
FTM	113	63	50
SST	2 446	1 831	615
TOTAL	724 729	498 552	226 177



Données 2 mai 2021

Vaccin	Total	1ère injection	2ème injection
Pfizer	591 404	379 658	211 746
Moderna	48 436	34 730	13 706
Astrazeneca	83 677	82 952	725
Janssen	1 212	1 212	0
TOTAL	724 729	498 552	226 177

Couverture vaccinale des Bouches du Rhône (1ère dose)

Département	1 dose							
	18-49 ans		50-64 ans		65-74 ans		75 ans +	
	N vaccinées	CV (%)						
13 Bouches-du-Rhône	60 043	7,6 %	122 652	31,8 %	125 098	56,4 %	135 125	65,9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	132 058	7,1 %	310 063	31,0 %	350 481	57,7 %	399 977	68,9 %
France métropolitaine	1 671 174	6,6 %	3 623 011	29,0 %	4 137 361	57,4 %	4 510 033	72,2 %

- **27,7 % des plus de 18 ans** sont vaccinés
- **65,9 % des plus de 75 ans** sont vaccinés
- 442 918 personnes ont reçu au moins une première dose
- 678 054 injections ont été réalisées

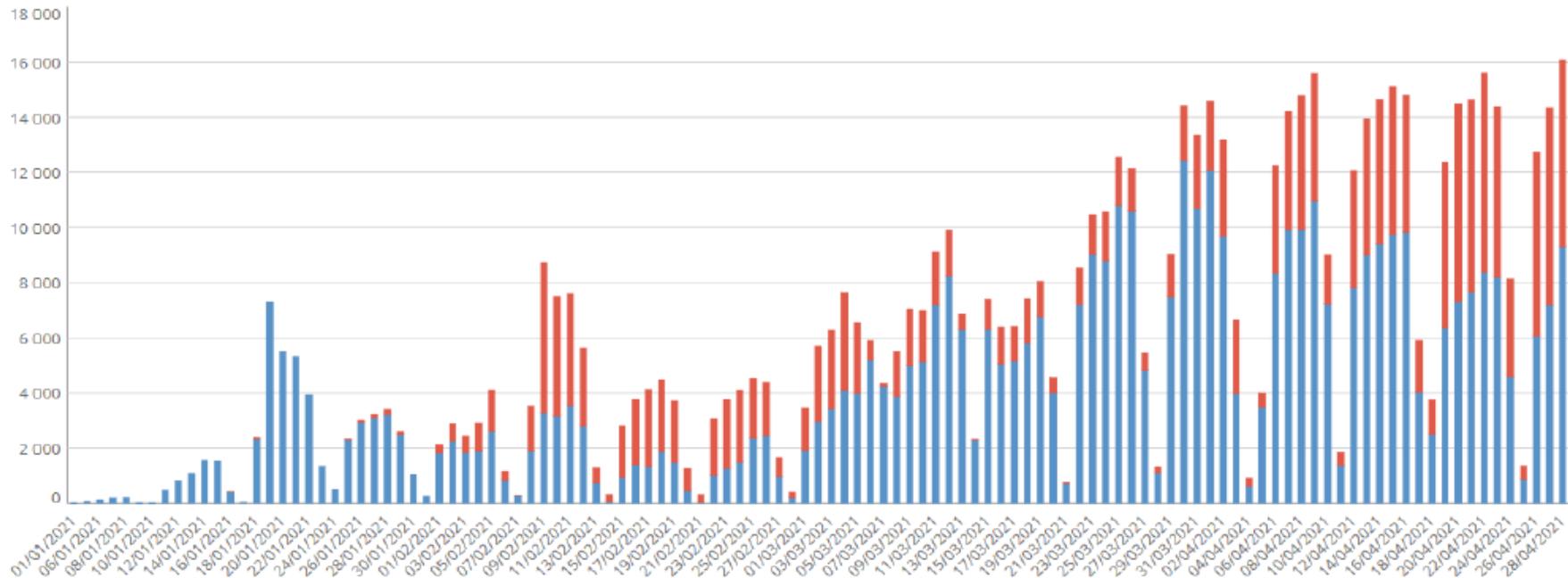
Couverture vaccinale des Bouches du Rhône (1^{ère} dose et schéma vaccinal complet)

Département	<u>1 dose</u>		<u>Schéma complet</u>	
	Nombre de personnes	CV (%)	Nombre de personnes	CV (%)
13 Bouches-du-Rhône	443 096	21,8%	198 534	9,8%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 192 995	23,6%	518 367	10,3%
France métropolitaine	13 945 284	21,5 %	5 672 008	8,7 %

La couverture vaccinale dans les Bouches-du-Rhône est supérieure à la couverture vaccinale en France métropolitaine

Dynamique de la vaccination

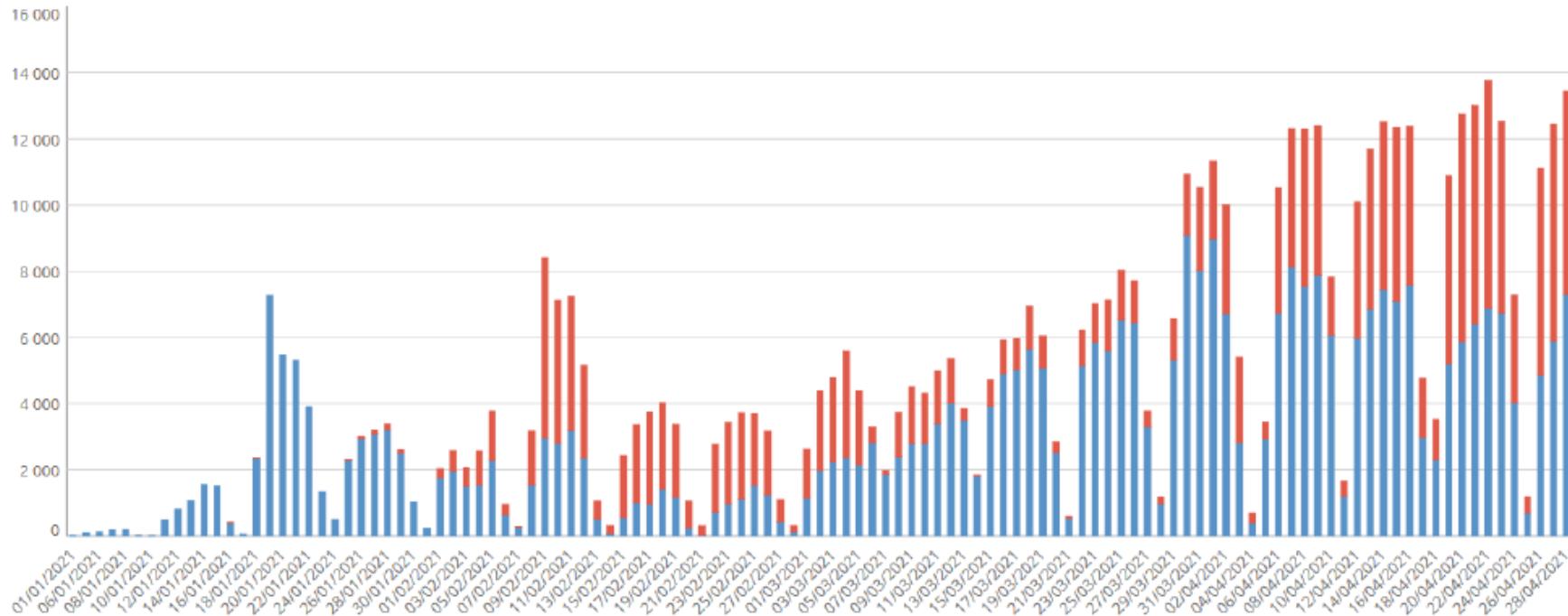
bleu 1ère injection, rouge 2ème injection
tous vaccins confondus



80 860 injections ont été réalisées au cours de la semaine dernière

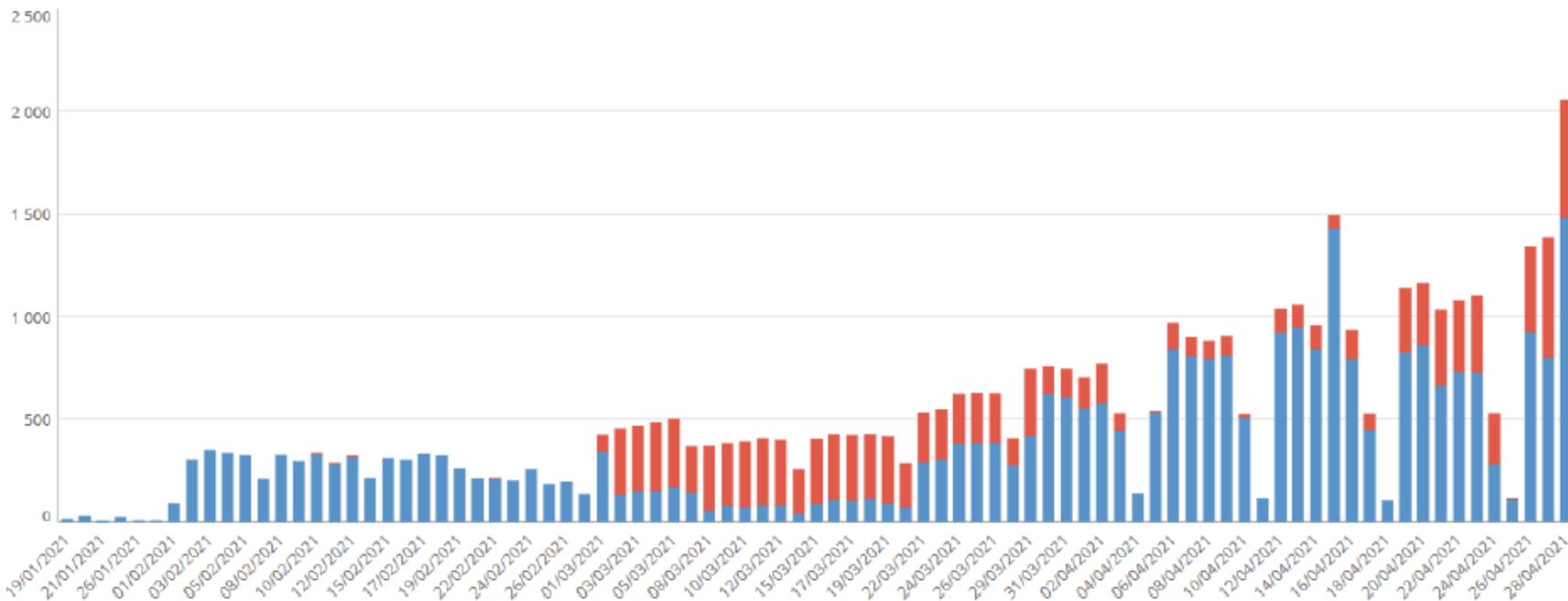
Dynamique de la vaccination

bleu 1ère injection, rouge 2ème injection
Pfizer



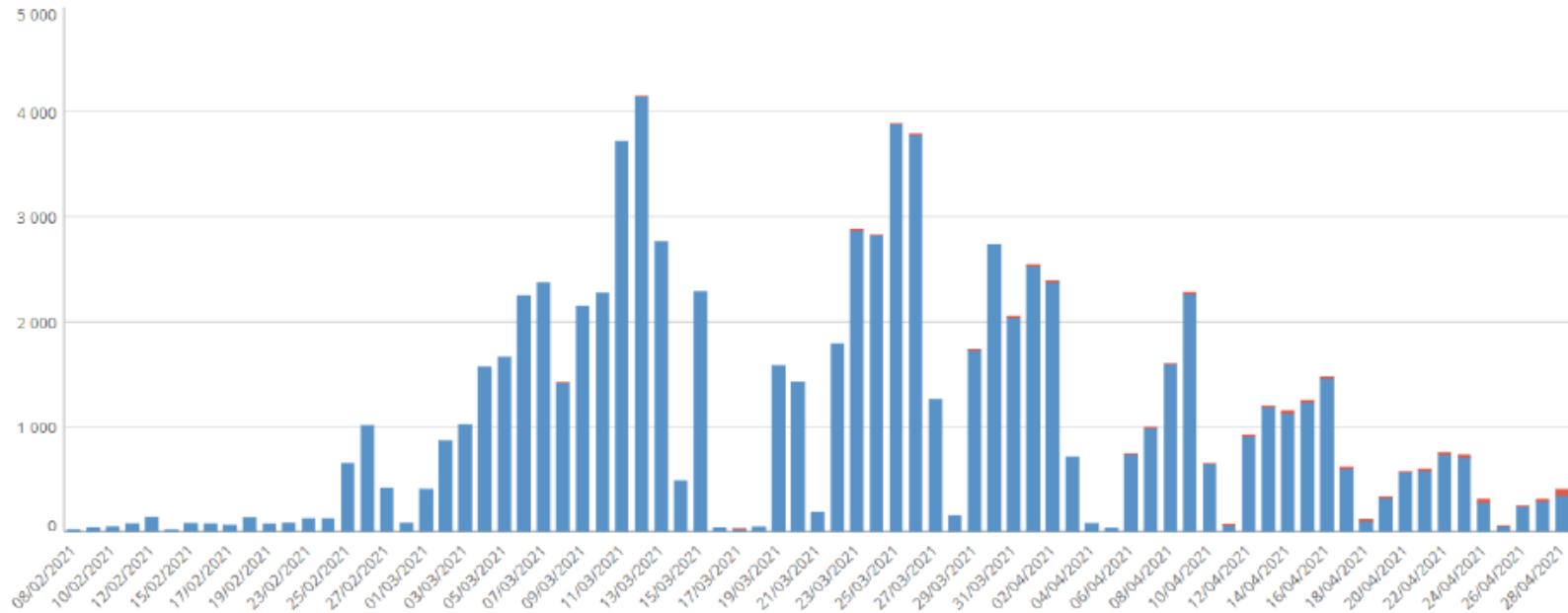
Dynamique de la vaccination

bleu 1ère injection, rouge 2ème injection
Moderna



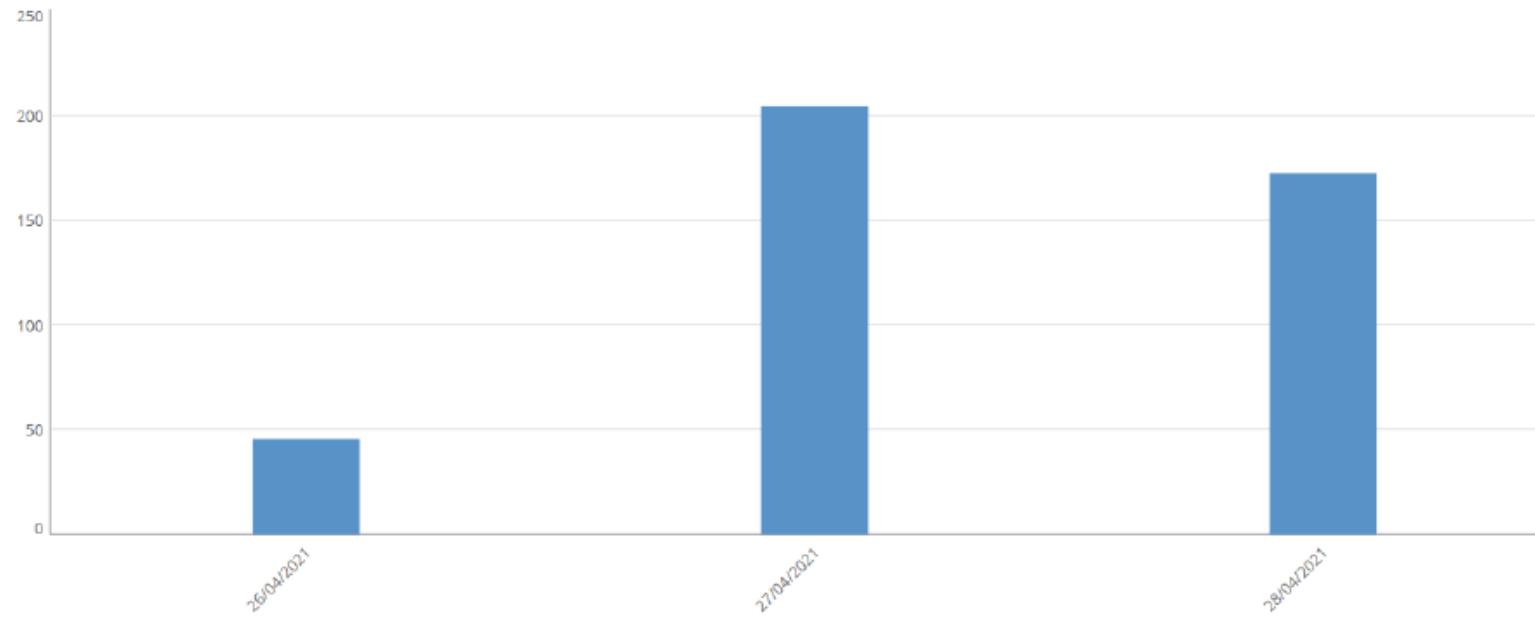
Dynamique de la vaccination

bleu 1ère injection, rouge 2ème injection
AstraZeneca

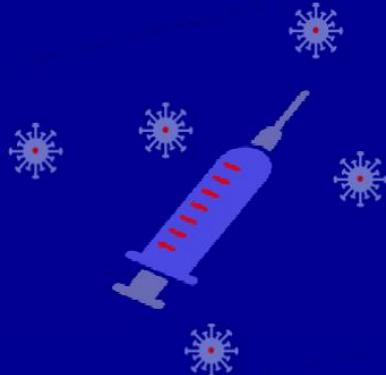


Dyamique de la vaccination

bleu 1ère injection, rouge 2ème injection
Janssen



Deploiement du vaccin JANSSEN





- Depuis le 12 avril, les pharmaciens, infirmiers et médecins de ville ont la possibilité de commander le vaccin Janssen
- Public cible: la patientèle dans la cible définie, **soit toutes les personnes de plus de 55 ans.**
- Les professionnels de santé effecteurs doivent, en fonction du mode de transport qu'ils choisissent :
 - **Programmer au préalable l'organisation des vaccinations qu'ils vont effectuer : à compter de la réception du mail de confirmation de livraison par les officines et les médecins, chaque flacon contenant 5 doses**
 - **les professionnels de santé effecteurs doivent programmer la vaccination de 5 personnes sur une demi journée.**



➤ **OPTION 1 : Conservation à température ambiante - Organisation de la vaccination dans les 12 heures suivant le retrait du flacon auprès de l'officine et dans les 3 heures après le premier prélèvement dans le flacon**

Non ouvert et à l'abri de la lumière, le flacon se conserve 12 heures à température ambiante entre 9 et 25°C.

Le professionnel de santé vaccinateur doit donc planifier les **vaccinations dans les 12 heures suivant le retrait du flacon s'il a été transporté et conservé à température ambiante (maximum 25°C)**.

Une fois ouvert, le flacon se conserve 3 heures à température ambiante, dans l'intervalle des 12 heures.

➤ **OPTION 2 : Conservation à 2-8°C - Organisation des vaccinations dans les 6 heures après le premier prélèvement dans le flacon**

Un professionnel de santé peut programmer des vaccinations **dans les 6 heures à partir du premier prélèvement dans le flacon**, sous réserve de disposer **dans son cabinet d'un réfrigérateur dont la température est enregistrée et contrôlée entre 2°C et 8°C**. Le flacon, sur lequel l'heure de premier prélèvement aura été inscrite, doit être replacé droit au réfrigérateur entre 2°C et 8°C entre chaque vaccination. **Le réfrigérateur est exclusivement réservé au stockage de médicaments.**

Formation des nouveaux effecteurs





FORMATION DES EFFECTEURS

- La formation des nouveaux effecteurs pour la réalisation de l'acte vaccinal comprend deux étapes :
- E-learning par le biais du module MOOC de l'EHESP - Pour rappel, le module de formation en ligne « vaccinateurs contre la Covid-19 » est accessible via le lien ci-après :
https://urldefense.proofpoint.com/v2/url?u=https-3A-www.tap-2Dehesp.fr&d=DwIGaQ&c=BMMjOd5rMwijTOshDELeaSyLbdw3FGdGqNcuGNpHb2g&r=5VANvj8LFJmLj6_U0FeL2mKZAcfF8tDmDkIDnPkTceA&m=Gfl0kZ4oHZOymf2_AAqsm0X69AIKrS3rWqwYKG1q3CU&s=4tecoebPNIfIKUiI9GTZEbleLoEzL1IDB-TZgOERxA&e=
- Une formation pratique se dispensant dans un centre de vaccination sous le contrôle d'un médecin, d'un IDE ou d'une sage-femme
- Ne concerne pas les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes (formation ad hoc) et les SDIS



Formation théorique et pratique

- Préalablement à la réalisation de la formation pratique:
 - Le futur effecteur doit avoir suivi le module de la formation lutte anti covid-19 portant sur la vaccination de l'EHESP
 - Il doit être muni de l'attestation délivrée à la fin de ce module montrant ainsi qu'il a bien réalisé le module théorique dans son entièreté pour pouvoir suivre la formation pratique.
 - Dans le cas où l'effecteur aurait déjà suivi la formation pratique, il devra suivre dès que possible le module théorique de l'EHESP afin de régulariser sa situation et obtenir l'attestation demandée.
- La personne en formation restera une demi-journée dans un centre de vaccination
- Elle sera placée auprès d'un médecin, d'un IDE ou d'une sage-femme pour cette mise en situation pratique d'apprentissage du geste vaccinal.



Formation théorique et pratique

- Le médecin, l'IDE ou la sage-femme procède à une ou deux administrations du vaccin en expliquant à la personne formée toutes les étapes de cet acte :
 - Vaccination autorisée par le prescripteur de la vaccination ;
 - Désinfection de la zone ;
 - Administration du vaccin,
 - Elimination des déchets dans le collecteur pour objets perforants
 - La conduite à tenir en cas d'une anomalie sur le dispositif d'injection et de la survenue d'un évènement indésirable
 - Les modalités de traçabilité dans Vaccin –Covid
 - Rappel si nécessaire à la personne vaccinée d'une 2ème injection dans un délai suivant les recommandations des différents vaccins
- La personne en formation procèdera ensuite plusieurs fois à l'administration du vaccin sous la supervision du médecin, de l'IDE ou de la sage-femme.
- Lorsque celui-ci estime que l'acte est réalisé par la personne conformément à la procédure, le centre de vaccination lui délivre une attestation précisant qu'il peut réaliser des vaccinations.

Autres actualités





- **les pharmacies proposant la vaccination Covid-19 sont désormais affichées sur Santé.fr (ici : <https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid.html>) dès lors qu'elles ont déclaré cette pratique dans le portail de télédéclaration des officines.**

- **Santé.fr présente l'offre de dépistage par test salivaire pratiqué en laboratoires et dans les centres de dépistage.** Pour être présentée dans Santé.fr, **cette pratique de tests salivaires doit être déclarée par les laboratoires sur la plateforme Drees ou par les ARS via le fichier partagé.**



Autres actualités

- La France lance « **TousAntiCovid Carnet** », qui permet **de stocker ses certificats de test négatifs et positifs** (les tests positifs RT-PCR de plus de 15 jours et moins de 2 mois valant pour un certificat de rétablissement), **et bientôt de vaccination**. Ceux-ci pourront être vérifiés au niveau national et par les autres pays de l'Union européenne, et à terme hors des frontières de l'Union européenne.
- Sur avril, une première expérimentation de l'utilisation de la fonctionnalité « TousAntiCovid Carnet » sur **certaines vols à destination de la Corse** puis, dans les semaines à venir, extension de l'expérimentation aux vols vers les Outre-Mer, avant leur déploiement sur l'ensemble des vols.
- **Les étapes :**

19 avril – Lancement de TousAntiCovid Carnet sur l'application TousAntiCovid

19 avril – Déploiement des certificats de tests positifs et négatifs : le patient testé reçoit un SMS pour se connecter au portail SI-DEP et récupérer son certificat pour l'importer dans TousAntiCovid Carnet

29 avril – Déploiement des certificats de vaccination : le patient vacciné recevra un SMS pour se connecter au portail CNAM et récupérer son certificat pour l'importer dans TousAntiCovid Carnet

16 mai – Accès direct par le patient au portail SI-DEP pour récupérer ses résultats de tests (ainsi que les précédents)

Fin mai – Accès direct par le patient sur ameli.fr pour récupérer ses preuves de vaccination (y compris les précédentes).

MERCI

